

Rapport d'évaluation

Plan d'action PINSON PAYSAGE



Mai 2024

Rapport d'évaluation des engagements pris par l'entreprise PINSON PAYSAGE dans le cadre du programme Entreprises engagées pour la nature

PINSON PAYSAGE			
Date d'adhésion au programme	22/04/2021	Date d'engagement dans le programme	18/11/2021
Durée prévue pour la mise en œuvre du plan d'action déposé	5 ans (2021-2026)		

Date de transmission du rapport de suivi	Janvier 2024
Plan d'action évalué	1er plan d'action
Période couverte par ce rapport (période de référence)	2021-2023
Date de publication du rapport d'évaluation	Octobre 2024

Méthodologie d'évaluation

L'attribution de la reconnaissance est basée sur une évaluation du plan d'action déposé par l'entreprise lors de son engagement dans le programme et de son rapport de suivi transmis après deux ans de mise en œuvre. L'évaluation est basée uniquement sur les éléments transmis par l'entreprise dans ce cadre, elle se déroule en deux étapes :

1. **L'analyse technique** du plan d'action : assurée par un groupement des bureaux d'études ACTeon et Hyssop mandaté par l'OFB, elle permet d'apprécier le caractère significatif de l'engagement et la mise en œuvre du plan d'action selon 9 critères détaillés dans la partie II de ce présent rapport. Pour chaque critère, l'entreprise se voit attribuer une classification (à renforcer, satisfaisant, exemplaire).
2. **La relecture de l'analyse technique** : assurée par un collectif d'acteurs représentatif des trois collèges de la gouvernance du programme (*Représentants d'entreprises, associations d'entreprises et entreprises; ONG, fondations; Autorités publiques, collectivités locales, établissement de recherche et personnalités qualifiées*), elle permet de compléter ou d'amender l'analyse technique en ajoutant des **avis motivés et pluriels des différentes parties prenantes des entreprises**. Ces avis sont à retrouver en partie IV de ce présent rapport.

Table des matières

I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action	4
I.1 Engagements préexistants.....	5
I.2 Synthèse de l'état des lieux et principaux enjeux identifiés	5
I.3 Cadre mis en place et description des actions	6
II. Évaluation	7
II.1 Synthèse de l'évaluation	7
II.1.1 Adéquation des informations fournies	7
II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse.....	7
II.1.3 Conclusion évaluative.....	8
III. Recommandations	10
III.1 Recommandations relatives à la significativité.....	10
III.1.1 Précision du plan d'action.....	10
III.1.2 Complément au plan d'action	10
III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre	10
IV. Synthèse des retours des relecteurs	11

I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action

Organisation et zone géographique

L'entreprise fait partie d'un groupe, nommé PINSON PAYSAGE, qui regroupe diverses entités : Pinson paysage Nord, Pinson paysage Normandie, Pinson paysage Centre, Pinson paysage Midi-Pyrénées, Supersol, Edelweiss, Botanica, Hié Paysage, Technigazon, DEAT Paysages, Collines Jardins et NEO Paysage.

Son siège social est à Andilly dans le 95 et l'entreprise compte un total de 12 agences en Île-de-France, réparties par « secteur » : Nord (2 agences dont siège social), Est (3 agences), Ouest (2 agences), Sud-Ouest (2 agences), et Sud-Est (3 agences).

Secteurs d'activité

Pinson paysage est une ETI créée en 1893 organisée autour de deux secteurs principaux :

- les travaux neufs, qui aménagent les extérieurs de sites entièrement modifiés (végétalisation, terrassement, maçonnerie paysagère, création d'espaces de loisirs comme les terrains de sports ou les courts de tennis...)
- et l'entretien, avec la gestion d'espaces verts (urbains, naturels, à vocation industrielle, à portée historique) incluant tonte, fauche, élagage, ramassage de feuilles, pâturage etc. mais aussi de petits travaux ponctuels (plantation, pose de mobilier urbain, aménagements pour la faune...).

Ainsi que d'un troisième secteur depuis 2022 (après dépôt du plan d'action) :

- le génie écologique qui prend en charge des chantiers sur la France entière

L'entreprise est spécialisée dans les compensations écologiques, les jardins historiques et la végétalisation urbaine (toit et terrasses).

Chiffre d'affaires 51 millions d'euros

Nombre d'employés 488

Site web de l'entreprise <https://pinson-paysage.com>

I.1 Engagements préexistants

L'entreprise indique que plusieurs actions ont déjà été menées en faveur de la biodiversité (la réalisation de bilans carbone depuis 2013, le parrainage de ruches depuis 2018...) mais que c'est en 2019 qu'elle initie sa démarche globale pour la biodiversité avec un appel à idées à destination de l'ensemble des collaborateurs.

Elle précise que deux postes ont par ailleurs été ouverts pour travailler sur les thématiques biodiversité dans l'entreprise : en 2018 un poste de chargé d'études pour le secteur travaux neufs, et en 2019 un poste de chargée d'études biodiversité pour le service entretien.

L'entreprise mentionne diverses actions pour préserver la biodiversité qui ont depuis été développées, en interaction avec les parties prenantes :

- Participation active aux associations Plante et Cité (groupes de travail biodiversité et choix des végétaux), CIBI, et UPGÉ ;
- Dossiers de propositions de gestion écologique pour les clients (secteur entretien) comprenant : un état initial (localisation du site dans son environnement, point sur les pratiques actuelles, ...), des propositions d'actions en faveur de la biodiversité (gestion, aménagements, plantations...), ainsi qu'un plan de communication. Le suivi de l'impact du changement de gestion sur la biodiversité est aussi proposé, via des protocoles d'inventaires faune/flore et des suivis photographiques.
- Réalisation d'affichages et de flyers sur la thématique de la gestion écologique, pour que les clients puissent prévenir d'un changement de gestion, ou expliquer l'impact des actions en place depuis 2019 ;
- Mise en place d'une formation interne "*Initiation à la gestion écologique, et illustration de l'interdépendance entre le paysagiste et la biodiversité*" pour le personnel de terrain en entretien d'Ile de France, sur 4h, avec un objectif de 100% du personnel formé chaque année depuis 2020 ;
- Formation externe "*Initiation à la gestion différenciée et comment restaurer ou préserver la biodiversité*" du personnel encadrant (secteur entretien en Ile-de-France) sur la gestion écologique, sur 2 jours, entre 2015 et 2020 ;
- Partage d'une Newsletter interne avec l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise. Cette publication mensuelle depuis 2019 a pour objet la biodiversité et la gestion écologique.

Concernant la politique d'entreprise, le groupe Pinson Paysage indique avoir formalisé ses engagements envers la biodiversité dans sa politique générale en 2020. Tous les documents internes et externes la présentant prennent en compte cette thématique (code éthique, charte chantier vert, ...). Le plan RSE du groupe Pinson paysage, lancé en 2020, a aussi intégré un volet environnement et biodiversité.

I.2 Synthèse de l'état des lieux et principaux enjeux identifiés

Après analyse de son état des lieux, Pinson Paysage a identifié que le végétal a une grande place dans les services que rend le vivant à l'entreprise, et que le choix d'une plante peut en faire un réel atout pour la biodiversité, comme une cause de déclin.

L'entreprise a identifié les enjeux suivants :

- la végétalisation regroupant différents axes de travail : encourager la plantation d'espèces locales (pour augmenter l'offre en gîte et ressource alimentaire pour la biodiversité, et de lutter contre la fragmentation des habitats), et se mobiliser contre l'introduction de plantes exotiques envahissantes.
- la réduction de ses émissions de CO₂, avec un fort potentiel d'action pour Pinson paysage au vu des diverses sources d'émission listées (bilan carbone lié aux machines, aux déplacements de véhicules, à l'exportation des déchets et au fret)

- l'accompagnement client, avec des propositions écologiques adaptées au site étudié, et abordant les thématiques de la gestion écologique (intégration du site dans son environnement, préservation des sols, gestion de l'eau, aménagements pour la faune, gestion écologique, plantations locales, communication, ...). En effet leur sensibilité à la préservation de la biodiversité influence beaucoup les impacts des différents chantiers. Pour de certaines thématiques d'impacts (imperméabilisation des surfaces, extraction des matériaux, exploitation de l'eau potable...), l'entreprise affirme que ses potentiels d'action sont nuls à faibles.
- le renforcement de la formation et l'information, avec des cibles diverses : les clients, les sous-traitants et fournisseurs, ainsi que les collaborateurs.

L'entreprise a également un potentiel d'action sur les impacts temporaires liés à la réalisation de ses chantiers (pollution liée aux accidents dans la manutention du matériel, création de poussières, dérangement des espèces...), ainsi que sur la dispersion involontairement des EEE lors du déplacement des véhicules et engins utilisés.

I.3 Cadre mis en place et description des actions

Périmètre du plan d'action	Le périmètre du plan d'action est celui de l'entreprise Pinson paysage Ile-de-France.		
Durée prévue pour la mise en œuvre	5 ans (2021-2026)		
Nombre d'actions cœur de métier	4	Nombre d'actions complémentaires	0

Actions cœur de métier	<ul style="list-style-type: none"> • 1. Végétaliser pour la biodiversité • 2. Renforcer la formation et l'information • 3. Accompagner chaque site dans ses changements de pratique • 4. Réduire nos émissions de CO2
-------------------------------	---

II. Évaluation

II.1 Synthèse de l'évaluation

II.1.1 Adéquation des informations fournies

L'information fournie pour le plan d'action est très complète et fait preuve d'une grande clarté, tant pour la présentation de l'entreprise, que son état des lieux, et que le détail des actions.

Points d'amélioration :

- garder dans le rapport de suivi la structure des actions du plan d'action initial, afin de faciliter le suivi des résultats au regard des ambitions envisagées au départ (axes de l'action 2 par exemple).

II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse

Au regard des 9 critères du programme Entreprises engagées pour la nature, le plan d'action atteint les résultats suivants :

Significativité du plan d'action initial

Spécifique	Mesurable	Additionnel / Pertinent	Réaliste	Temporellement cadré
Suffisant	Suffisant	Suffisant	Suffisant	Exemplaire

Mise en œuvre à 2 ans

Parties prenantes	Amélioration continue	Suivi indicateurs / Planning	Cohérences Résultats / Enjeux
Exemplaire	Suffisant	À renforcer	À renforcer

II.1.3 Conclusion évaluative

Pinson paysage est une ETI créée en 1893 ; elle est organisée autour de trois secteurs principaux :

- les travaux neufs, qui aménagent les extérieurs de sites entièrement modifiés.
- l'entretien, avec la gestion d'espaces verts ;
- depuis 2022 (après dépôt du plan d'action) le génie écologique.

Depuis 2013, l'entreprise indique avoir entrepris diverses actions pour la préservation de la biodiversité, notamment des bilans carbone et le parrainage de ruches. En 2019, elle a lancé une initiative globale en impliquant ses collaborateurs. Deux postes dédiés à la biodiversité ont été créés en 2018 et 2019. L'entreprise participe activement à des associations comme Plante et Cité et propose des études écologiques à ses clients. Elle a également mis en place des formations internes et externes sur la gestion écologique et partage une newsletter mensuelle sur le sujet. En 2020, la politique d'entreprise envers la biodiversité a été formalisée.

L'entreprise reconnaît sa forte dépendance à la biodiversité et à ses services écosystémiques, car son activité est centrée sur le vivant. Elle a identifié ses dépendances tout au long de sa chaîne de valeur, notamment la formation des sols, la diversité des espèces végétales, les matériaux comme le bois et le papier, l'infiltration et le stockage de l'eau de pluie, la lutte biologique, les solutions fondées sur la nature et les aléas climatiques. Les services d'approvisionnement en eau douce et de pollinisation sont également cruciaux pour son activité. La biodiversité est une source de bien-être pour les collaborateurs et un élément fédérateur pour l'entreprise.

L'entreprise a identifié plusieurs impacts sur la biodiversité liés à son activité. La destruction et la fragmentation des milieux naturels sont causées par l'imperméabilisation des surfaces, la réalisation de chantiers et l'abattage d'arbres. La surexploitation des ressources et espèces sauvages est due à la plantation d'espèces végétales, l'extraction de matériaux et l'utilisation d'eau potable. Le changement climatique est lié aux émissions de gaz à effet de serre des machines, des véhicules et de la chaîne d'approvisionnement. Les pollutions de l'eau, des sols et de l'air sont causées par les accidents, les intrants et le cycle de vie du matériel et des véhicules. L'entreprise a également identifié des impacts liés à l'introduction d'espèces exotiques envahissantes et au dérangement et aux perturbations temporaires du milieu.

L'entreprise a des contributions positives pour la biodiversité en fournissant des conseils techniques et proposant des habitats favorables à la faune et la flore sauvages.

Elle a identifié que ses enjeux vis-à-vis de la biodiversité sont liés à la végétalisation, à la réduction des émissions de CO₂, à l'accompagnement des clients et au renforcement de la formation et l'information.

Pinson Paysage propose un plan d'action pour son secteur Ile-de France sur 5 ans (2021 – 2026) composé de 4 actions cœurs de métier : végétaliser pour la biodiversité, renforcer la formation et l'information, accompagner chaque site dans ses changements de pratiques, réduire les émissions de CO₂. Le plan d'action a fait l'objet de nombreuses évolutions, notamment au niveau des indicateurs ce qui complexifie la mesure d'avancement des actions 1, 2 et 3. L'action 4 semble suivre les objectifs fixés.

Les qualités du plan d'action sont :

- Toutes les actions cœur de métier sont dédiées à la biodiversité et répondent aux facteurs de pression.
- Toutes les actions ont des indicateurs d'avancement et des objectifs chiffrés.
- L'entreprise prévoit d'étudier la faisabilité des actions à l'échelle du groupe.
- Les parties prenantes internes ont été identifiées pour la construction du plan d'action.
- L'action 1 peut avoir un impact positif direct sur la biodiversité, les actions 2 et 3 peuvent avoir un impact si des changements de pratique sont effectifs et mesurés, l'action 4 peut avoir un impact indirect sur la réduction de la pression du changement climatique.

- Le plan d'action est globalement additionnel par rapport aux actions préexistantes et à la réglementation.
- Il contribue aux Objectifs de Développement Durable de l'ONU et prend en compte les Trames Vertes et Bleues.
- Les enjeux majeurs sont bien identifiés et le périmètre d'action est cohérent.
- L'entreprise a défini des actions pour chacun des enjeux majeurs qu'elle a identifiés dans son état des lieux.
- Les moyens humains provisionnés et un planning ont été précisés pour certaines actions.
- La direction, les parties prenantes internes et les clients sont régulièrement impliqués dans la mise en œuvre du plan d'action.
- L'entreprise a révisé son plan d'action en revoyant ses indicateurs et en lançant un nouveau plan d'action Espèces protégées.
- Les objectifs d'une newsletter mensuelle sur la biodiversité et d'atteindre les 10% d'investissement annuel en matériel électrique ont été atteints.
- Une chargée de formation a été embauchée pour la réalisation de l'action 2 et une stagiaire a été recrutée en renfort pour l'action 3.

Les points d'amélioration pour renforcer le plan d'action sont :

- Expliciter le maintien/la hausse des ambitions initiales avec les nouveaux indicateurs.
- Clarifier le respect des délais au regard des échéances et objectifs fixés initialement.
- Préciser les moyens financiers mobilisés.
- Compléter les objectifs et indicateurs de suivi : changement des pratiques suite aux formations/sensibilisations, évolution des émissions de GES, résultat de l'entreprise sur chaque thématique de la gestion écologique... et confirmer le fort potentiel des actions en mesurant leurs résultats directs sur la biodiversité ou les facteurs d'érosion.

Pour tendre vers l'exemplarité, les points d'amélioration sont :

- Renforcer le cadre : donner un caractère contraignant aux actions (avec par exemple des répercussions pour les fournisseurs en cas de non-signature du code de conduite, ou encore une incitation pour les salariés en cas de suivi de formation, ...), préciser les référentiels et méthodologies sur lesquels le plan d'action s'appuie.
- Ouvrir la démarche à d'autres acteurs externes que les clients (en sollicitant par exemple des associations naturalistes savantes, des écologues, les fournisseurs...) afin de croiser les attentes ;
- Élargir le périmètre, en ciblant d'abord les 3 secteurs d'activités pour chacun des objectifs (EEE, consommation d'eau, émissions de GES...). Mutualiser les bonnes pratiques entre secteurs (avec par exemple le partage de retours d'expérience intersectoriels). Puis comme mentionné par l'entreprise dans ses perspectives, servir de "laboratoire" sur les changements de pratique et étendre les actions aux autres entités du groupe Pinson paysage.
- Définir des actions complémentaires :
 - o accompagner les clients du secteur "travaux neufs"
 - o limiter les impacts temporaires sur les chantiers ;
 - o réduire la dispersion involontaire des EEE.

III. Recommandations

Sur la base de l'évaluation réalisée, des points d'amélioration ont été détectés. Des recommandations sont dès lors émises afin de permettre à l'entreprise de s'inscrire dans une logique d'amélioration continue. Ces recommandations doivent permettre à l'entreprise de renforcer son engagement en faveur de la biodiversité. Elles visent à faciliter la mise en œuvre des points d'amélioration mais ne constituent pas l'ensemble des réponses à apporter pour accéder au niveau de reconnaissance supérieur.

III.1 Recommandations relatives à la significativité

III.1.1 Précision du plan d'action

- Confirmer le fort potentiel des actions en mesurant leurs résultats directs sur la biodiversité ou ses facteurs d'érosion avec des indicateurs et objectifs complémentaires

III.1.2 Complément au plan d'action

- Définir une action pour accompagner les clients du secteur "travaux neufs" avec des objectifs de réduction d'impact sur les matériaux choisis, sur l'imperméabilisation des surfaces et la fragmentation des trames, sur le respect l'endémicité des espèces implantées...
- Définir une action sur les impacts temporaires liés à l'intervention humaine sur les chantiers (pollution liée aux accidents dans la manutention du matériel, création de poussières, dérangement des espèces...)
- Si ce n'est pas déjà fait, définir une action visant à réduire la dispersion involontaire des EEE lors du déplacement des véhicules et engins utilisés (et se rapprocher de l'UGPE qui a un groupe de travail Espèces Végétales Exotiques Envahissantes qui diffuse des bonnes pratiques et référentiels).
- Élargir le périmètre, en ciblant d'abord les 3 secteurs d'activités pour chacun des objectifs (EEE, consommation d'eau, émissions de GES...). Mutualiser les bonnes pratiques entre secteurs (avec par exemple le partage de retours d'expérience intersectoriels). Puis comme mentionné par l'entreprise dans ses perspectives, servir de "laboratoire" sur les changements de pratique et étendre les actions aux autres entités du groupe Pinson paysage. Dans un troisième temps, co-construire avec d'autres acteurs afin de faire évoluer tout le secteur.
- Recourir à la marque "Végétal local" sur tous les projets de végétalisation (et pas uniquement sur les projets de génie écologique).

III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre

- Ouvrir la démarche à d'autres acteurs externes que les clients (en sollicitant par exemple des associations naturalistes savantes, des écologues, les fournisseurs...) afin de croiser les attentes
- Renforcer le cadre : donner un caractère contraignant aux actions, formaliser un plan d'amélioration continue dès le dépôt du plan d'action, préciser les référentiels/méthodologies références dans lesquelles le plan d'action peut s'inscrire, préciser les moyens financiers

IV. Synthèse des retours des relecteurs

La relecture est effectuée par des représentants de 3 collèges :

- Collège « représentants d'entreprises, associations d'entreprises »
- Collège « ONG, fondations »
- Collège « Autorités publiques, collectivités locales, établissements de recherche et personnalités qualifiées ».

Cette relecture vise à aboutir à une évaluation équilibrée et n'est pas une contre – expertise d'où une restitution synthétique de la part des relecteurs.

Les résultats sont retranscrits de manière synthétique ci-après.

CONCLUSIONS EVALUATIVES

Le jury est tout à fait d'accord avec la conclusion et les justifications.

Les relecteurs ont émis les avis complémentaires suivants :

Le jury souligne la qualité du plan d'action vis-à-vis du cœur de métier de l'entreprise. L'entreprise est encouragée à poursuivre ses engagements avec la méthode et les objectifs dédiés.

RECOMMANDATIONS

Le jury est tout à fait d'accord avec les recommandations.

Les relecteurs ont émis les recommandations complémentaires suivantes :

Le jury recommande de recourir au génie écologique dans les autres secteurs d'activités couverts par l'entreprise.